

Entente spécifique pour les aînés du Nord-du-Québec

Description:

Le plan d'action développé dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente spécifique pour les aînés du Nord-du-Québec prévoit une aide financière aux organismes qui désirent développer et mettre en place des activités, des projets, des infrastructures et des services novateurs en lien avec les objectifs particuliers de l'entente. Pour consulter le plan d'action visant l'amélioration des conditions de vie des aînés dans le Nord-du-Québec, veuillez consulter le site Internet suivant : www.crebj.ca.

Critères d'admissibilité :

- Les projets déposés doivent répondre à un ou des objectifs de l'entente spécifique pour les aînés du Nord-du-Québec et ainsi améliorer leurs conditions de vie;
- L'aide financière s'adresse prioritairement aux organismes sans but lucratif. Cependant, les projets déposés par les instances municipales et les instances du réseau de l'éducation, de la santé et des services sociaux seront également considérés;
- Les projets doivent être novateurs, originaux et structurants pour le milieu;
- Les promoteurs doivent assurer une mise de fonds d'au moins 20 %;
- Les étapes de réalisation, les activités prévues, les échéanciers ainsi que l'évaluation budgétaire doivent être précis et réalistes.

POUR RENSEIGNEMENTS OU ASSISTANCE :

Conférence régionale des élus de la Baie-James
Contact : Sara-Eve Duchesneau
Téléphone : 819 739-4111, poste 237
Sans frais : 800 516-4111
Télécopieur : 819 739-4809
Courriel : seduchesneau@crebj.ca



Évaluation des projets

Le projet est évalué notamment d'après :

- sa cohérence avec les objectifs particuliers de l'entente spécifique pour les aînés et les retombées prévisibles du projet : ses effets structurants et son apport à l'amélioration des conditions de vie des aînés;
- son caractère novateur ainsi que sa valeur ajoutée à la collectivité;
- la précision du plan d'action, le réalisme des prévisions budgétaires ainsi que l'engagement des partenaires et l'appui du milieu.

Dépenses admissibles

Seules sont admissibles les dépenses directement liées à la réalisation du projet. Il peut s'agir :

- des coûts de main-d'œuvre (avantages sociaux compris);
- des coûts de location d'équipement ou de locaux;
- des coûts d'achat de matériel ou d'équipement;
- des frais de sous-traitance;
- des frais de démarrage;
- des frais de promotion;
- des frais de déplacement;
- d'autres frais afférents à la réalisation du projet - ceux-ci devront être détaillés;
- et des frais d'administration (jusqu'à concurrence de 5 % du total des dépenses admissibles).

L'aide financière peut être récurrente, particulièrement si elle permet d'assurer la pérennité du projet. Ainsi, un même projet peut être soumis deux années consécutives. De plus, la réalisation d'un projet peut s'échelonner sur plus d'une année. Enfin, une aide financière dégressive peut également être envisagée afin de faciliter la prise en charge du milieu et la création de partenariats solides.

Restrictions

- Les dépenses effectuées avant la date d'acceptation de la demande d'aide financière ne sont pas admissibles;
- L'aide financière ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au financement de son service de dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'une activité déjà réalisée.

Détermination du montant de l'aide consentie

Le montant maximal de l'aide financière accordée à un projet ne peut dépasser 80 % du coût total du projet, pour un maximum de 5 000 \$, et elle est versée sous forme de subvention.

Condition de versement et suivi des projets

L'organisme qui reçoit une seule subvention totalisant l'aide financière pour un projet, doit l'utiliser dans les douze mois suivant l'annonce, à moins que le projet s'échelonne sur plus d'une année. Lorsque le projet est terminé, l'organisme devra fournir un rapport détaillé sur l'utilisation de la subvention accompagné de pièces justificatives (ex. : factures), et ce, dans les trois mois suivant la réalisation complète du projet.

Documents à joindre

- 1) Formulaire d'inscription complet;
- 2) Copie de la charte (lorsqu'applicable);
- 3) États financiers les plus récents (lorsqu'applicable);
- 4) Résolution du conseil d'administration autorisant à formuler une demande à la Conférence régionale des élus de la Baie-James dans le cadre du plan d'action de l'entente spécifique pour les aînés et indiquant un responsable du projet ainsi qu'un signataire officiel de tout document liant l'organisme à la Conférence régionale des élus de la Baie-James;
- 5) Prévisions détaillées des revenus et des dépenses du projet;
- 6) Lettre d'appui au projet et tout autre document pertinent. (ex. : soumissions)

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Entente spécifique pour les aînés du Nord-du-Québec

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Type d'organisme : OBNL Coopérative Municipalité Instance gouvernementale
(éducation, santé service sociaux, etc.)

Autres : _____

Nom de l'organisation : _____

Adresse : _____
(numéro et rue)
_____ (municipalité)

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Nom du président : _____

Nom du responsable du projet : _____

Titre : _____ Téléphone : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET (joindre les informations supplémentaires si nécessaire)

Titre du projet : _____

Lieux où se déroule le projet : _____

Projet à rayonnement : Local Régional

Clientèles ciblées : _____

Nombre de participants ciblés : _____

Date prévue du projet : _____ Durée du projet : _____

OBJECTIFS DU PROJET : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET (joindre les informations supplémentaires si nécessaire)

DESCRIPTION DES ÉTAPES DE RÉALISATION : _____

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PRÉVUES ET ÉCHÉANCIER : _____

EXPLIQUEZ COMMENT VOTRE PROJET RÉPOND AUX OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LES AÎNÉS (veuillez vous référer aux axes et objectifs du plan d'action présentés en page 7 de ce document) :

DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

(Veuillez annexer un budget prévisionnel détaillé incluant les revenus et les dépenses)

Coût total du projet : _____ \$ Montant demandé : _____ \$

Description des dépenses	\$	Sources de financement	\$

Veuillez préciser votre implication et celle de vos partenaires, le cas échéant (Ex. : prêts, ressources humaines, mise de fonds, etc.)

DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements fournis sont véridiques et complets. Advenant l'acceptation du projet, je m'engage à le réaliser en respectant toutes les obligations et les dispositions mentionnées dans le formulaire d'inscription. De plus, si le projet ayant reçu une aide financière de la Conférence régionale des élus de la Baie-James ne se réalise pas, je m'engage à retourner ladite subvention à cette dernière.

Signature : _____

Titre : _____ Téléphone : _____

Date : _____

Veuillez retourner votre formulaire dûment complété à l'adresse suivante :

Madame Sara-Eve Duchesneau
Agente de développement
Conférence régionale des élus de la Baie-James
110, boulevard Matagami, C. P. 850
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Tél. : 819 739-4111 ou sans frais : 800 516-4111, poste 237
Télécopieur : 819 739-4809
Courriel : seduchesneau@crebj.ca

AXES ET OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LES AÎNÉS DU NORD-DU-QUÉBEC

Axe I – Identifier les besoins en matière d'habitation pour les personnes âgées dans chaque municipalité et appuyer des initiatives visant à répondre à ces besoins

- Contribuer au développement et à la réalisation de nouvelles ressources domiciliaires et services de soutien à domicile ainsi qu'à la consolidation des ressources et services existants;
- Favoriser la promotion des ressources domiciliaires, des services de soutien à domicile et des programmes d'habitations provinciaux et fédéraux existants.

Axe II – Favoriser la mise en place d'actions visant à offrir un milieu de vie de qualité et à briser l'isolement des personnes âgées

- Accroître le nombre d'activités dédiées aux aînés;
- Mettre en place des séances d'information sur différents sujets pertinents concernant les aînés pour tous les acteurs de la Jamésie;
- Réaliser diverses campagnes de sensibilisation sur différents sujets touchant les aînés et leurs proches;
- Mettre en place des actions visant à diminuer et contrer les stéréotypes et les préjugés à l'égard des aînés;
- Bonifier les services de transport existants vers les lieux publics et les activités sociocommunitaires;
- Favoriser la promotion et l'utilisation/recours aux services de transport.

Axe III – Identifier les besoins des proches-aidants avec les partenaires et mettre en œuvre des pistes d'action en réponse à ces besoins

- Bonifier les services aux proches-aidants déjà existants;
- Développer de nouvelles pistes d'action pour répondre aux besoins des proches-aidants;
- Mettre en place des séances d'information et de formation pour les proches-aidants concernant les besoins physiques, psychologiques et sociaux des aînés;
- Bonifier divers services tels les services d'information, d'écoute, de consultation et d'intervention pour les proches-aidants;
- Offrir aux proches-aidants des services professionnels de répit et de relève;
- Mettre en place des événements visant à reconnaître le travail des proches-aidants.

Axe IV – Identifier les pistes d'action afin d'améliorer l'accessibilité aux soins et services de santé en concertation avec les partenaires responsables et la région

- Bonifier les projets de transports et d'accompagnement vers les soins et services de santé existants;
- Implanter des projets de transports et d'accompagnement pour les aînés;
- Faire la promotion de nouveaux services de transports et d'accompagnement pour les aînés auprès du public.

Axe V – Simplifier l'accès à l'information relativement aux programmes et services destinés aux aînés

- Implanter des carrefours d'information pour les aînés ou des services s'y apparentant;

- Promouvoir le recours aux outils d'informations existants et développés destinés aux aînés;
- Faciliter l'accès des aînés à des ordinateurs et à Internet;
- Mettre sur pied un programme de formation en informatique pour les aînés et fournir des informations.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES SELON LES CINQ GRANDS OBJECTIFS DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LES AÎNÉS

INITIATIVES EN MATIÈRE DE RESSOURCES DOMICILIAIRES ET DE SOUTIEN À DOMICILE :

- Service de popote roulante;
- Service de déneigement;
- Promotion de ressources domiciliaires ou de services de soutien à domicile;
- Service d'aide domestique;
- Service de soutien à domicile;
- Entretien ménager;
- Travaux de rénovation;
- Etc.

SERVICES ET INFRASTRUCTURES POUR UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ :

- Activités socioculturelles et sportives : journée de raquette, sortie cabane à sucre, soirées dansantes, tournois de cartes, etc.;
- Achat de matériel sportif : jeu de Schuffle Board, jeu de Pétanque Atout, etc.
- Cours de tricot, d'artisanat;
- Campagnes de sensibilisation et d'information;
- Formations;
- Publicités (journaux, radio, télécommunautaire)
- Activités intergénérationnelles : soirée contes et légendes, partage de connaissance;
- Services de transport : taxis, minibus, covoiturage, etc.;
- Etc.

SERVICES ET INFRASTRUCTURES RÉPONDANT AUX BESOINS DES PROCHES AIDANTS :

- Séances d'information;
- Vidéos, dépliants, publicités, pièces de théâtre;
- Campagnes de sensibilisation et d'information;
- Formations;
- Diners partage, cafés-rencontres, soupers, galas reconnaissance, etc.;
- Service de répit dépannage;
- Etc.

AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS ET SERVICES DE SANTÉ :

- Service d'accompagnement;
- Covoiturage;
- Etc.

SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION RELATIVEMENT AUX PROGRAMMES ET SERVICES DESTINÉS AUX AÎNÉS :

- Formation informatique;
- Accès Internet;
- Promotion des services d'information destinés aux aînés;
- Etc.